



séparation d'une sci familiale

Par **alexandre**, le **22/02/2009** à **18:03**

Bonjour,

Ma situation est assez complexe et j'ai grand besoin d'aide pour savoir ce que je suis en mesure de faire. J'ai accepté de faire parti d'une sci que ma mère et mon beau-père ont monté: le projet était d'acheter un immeuble, de rénover les appartements et de les revendre. Je n'ai mis aucun apport, ma mère 70 000 et mon beau-père 10 000. Un emprunt conséquent a été fait dont il reste 170 000 euros à rembourser. Je possède 1/3 des parts, ainsi que ma mère et mon beau-père. A préciser que j'ai le statut de gérant alors que c'est un autre associé qui assure la gestion. Je suis artisan et nous avons réalisé mon beau-père et moi les travaux de 2 des appartements. Un s'est vendu rapidement, l'autre au vue de la crise est en vente depuis bientôt 1 an. N'étant pas d'accord sur les prix de vente des appartements avec mes associés et inquiet de la crise, je souhaite quitter la sci. J'aimerais savoir s'il est possible de le faire, un notaire m'ayant dit que ça lui semblait impossible à cause de l'emprunt en cours. Cela me semble incroyable de ne pouvoir quitter la sci, bien évidemment en prenant à mon compte 1/3 du crédit restant et en conservant 1/3 des biens que je pourrais gérer comme bon me semble. je m'interoge également par rapport à l'apport des associés au moment de la création de la sci, est -ce que je dois quelque chose à chaque associé? merci d'avance pour vos réponses.

Par **Emmanuelle27**, le **30/08/2012** à **08:23**

Vous pourrez toujours <http://www.creationsci.info/-Comment-sortir-d-une-SCI->, mais dans la pratique c'est parfois très compliqué.

En effet, en l'absence d'irrégularités où de relations particulières entre associés, une dissolution judiciaire n'est pas envisageable. Et trouver un tiers pour acheter des parts est difficile. Restent donc les associés actuels... Mais à quel prix ?